

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 juin 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 et exceptionnellement au siège du SEEJ - 8 avenue de la Stèle - Bretteville l'Orgueilleuse - 14740 THUE ET MUE, sous la présidence de Madame Véronique MASSON,

Etaient présents : Véronique MASSON, Béatrice TURBATTE, Marc FONTAINE, Evelyne OZOUF, François-Jérôme AGATI, Patrick BONHOMME, Gisèle DUBOIS-LELIEVRE, Catherine EPRON, Yann FROTIN, Laëtitia NOURY, Didier MAUGER, Allain ROUSSEAU, Marilyne HELIARD

Absente Excusée : Barbara DOLLFUS

Pouvoirs : Arnauld LEPORTIER à Véronique MASSON

1/ ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

François-Jérôme AGATI est élu secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 5 MARS ET DU 25 MAI 2020

Les comptes rendus des conseils municipaux du 5 mars et 25 mai 2020 ont été adoptés à l'unanimité.

3/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants tirés au sort dans une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux sur la base d'une proposition en nombre double du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de proposer au Directeur départemental des services fiscaux

Titulaires	Suppléants
1) Béatrice TURBATTE	1) Thierry MASSON
2) Allain ROUSSEAU	2) Yann FROTIN
3) Evelyne OZOUF	3) Marc FONTAINE
4) Laëtitia NOURY	4) Catherine EPRON
5) Didier MAUGER	5) Gisèle DUBOIS-LELIEVRE
6) Arnauld LEPORTIER	6) Patrick BONHOMME
7) Marilyne HELIARD	7) François-Jérôme AGATI
8) Mathilde PLEY	8) Frédéric QUESNOT
9) Christine CREMILLEUX	9) Bruno TIREL
10) John COLEAUX	10) Benoît ROUSSEL
11) Patrick PORET	11) Loïc PIFFET
12) Bernard LEMANISSIER	12) Dimitri FICHEUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE PROPOSER** au Directeur départemental des finances publiques les 12 membres titulaires et les 12 membres suppléants pour la commission communale des impôts directs
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

4/ CREATION DES COMMISSIONS FACULTATIVES

Conformément à l'article L2122 du code général des collectivités, les communes peuvent créer des commissions facultatives. Il est donc proposé au conseil municipal :

- 1- Travaux, bâtiments
- 2- Environnement, voirie, sécurité, développement durable
- 3- Information, communication
- 4- Fêtes et cérémonies
- 5- Urbanisme
- 6- Finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE CREER** six commissions facultatives citées ci-dessus
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

5/ DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS FACULTATIVES

Après création des commissions, il convient de désigner les membres pour chaque commission. Les propositions faites par Madame le Maire sont :

1/ Commission travaux, bâtiments

- François-Jérôme AGATI
- Yann FROTIN
- Didier MAUGER
- Evelyne OZOUF
- Allain ROUSSEAU

2/ Commission environnement, voirie, sécurité, développement durable

- François-Jérôme AGATI
- Patrick BONHOMME
- Marc FONTAINE
- Yann FROTIN
- Arnauld LEPORTIER
- Allain ROUSSEAU
- Béatrice TURBATTE

3/ Commission information, communication

- Arnauld LEPORTIER
- Laëtitia NOURY
- Béatrice TURBATTE

4/ Commission fêtes et cérémonies

- Gisèle DUBOIS-LELIEVRE
- Catherine EPRON
- Marilyne HELIARD
- Didier MAUGER
- Béatrice TURBATTE

5/ Commission urbanisme

- François-Jérôme AGATI
- Patrick BONHOMME
- Marc FONTAINE
- Allain ROUSSEAU
- Béatrice TURBATTE

6/ Commission finances

- François-Jérôme AGATI
- Patrick BONHOMME
- Barbara DOLLFUS
- Gisèle DUBOIS-LELIEVRE
- Catherine EPRON
- Marc FONTAINE
- Yann FROTIN
- Marilyne HELIARD
- Arnauld LEPORTIER
- Véronique MASSON
- Didier MAUGER
- Laëtitia NOURY
- Evelyne OZOUF
- Allain ROUSSEAU
- Béatrice TURBATTE

Vu la création des six commissions,
Vu l'article L1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les membres de ces six commissions facultatives conformément aux listes citées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

6/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE (ALJ)

La commune de ROSEL adhère à un certain nombre d'associations et notamment l'Association Loisirs Jeunesse (ALJ).
Il est donc nécessaire de désigner un représentant.

Madame le maire propose de désigner :
- Laëtitia NOURY en tant que représentante de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** Laëtitia NOURY, représentante de la commune à l'association Loisirs Jeunesse (ALJ)
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

7/ DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE A L'EMPLOI (AIAE)

La commune de ROSEL adhère à un certain nombre d'associations et notamment l'Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (AIAE). Il est donc nécessaire de désigner deux représentants.

Madame le maire propose de désigner :
- Evelyne OZOUF en qualité de représentante titulaire de la commune
- Marilyne HELIARD en qualité de représentante suppléante de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les deux représentantes de la commune à l'association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (AIAE) citées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

8/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE DEFENSE

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Madame le maire propose de désigner :

- Laëtitia NOURY, en tant que correspondante représentant la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** Laëtitia NOURY, correspondante de défense pour la commune,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Mme le maire sollicite les conseillers municipaux qui souhaitent participer aux commissions du SEEJ
Sont désignés Mme Turbatte à la Commission Administration générale, Mr Mauger à la Commission Bâtiments et travaux, Mme Masson à la Commission Finances

- Mme Masson rappelle à ses collègues qu'elle souhaiterait récupérer le compte-rendu des observations qui leur ont été faites par les habitants lors des visites pré-électorales afin de pouvoir en faire la synthèse et dégager les priorités de travail.

- Mme Masson fait état de constructions qui ne respectent pas le permis de construire qui a été délivré et/ou le règlement de lotissement dans le Lotissement du Parc. Elle étudie la suite à donner.

- Mr Bonhomme s'interroge sur la qualité et la fréquence du balayage des rues. Il s'agit d'un marché de la Communauté urbaine.

- Mme Masson rappelle que la Commission plénière se réunira le samedi 13 juin.
Objet : visite des équipements communaux

La séance est levée à 21h 30

Le Maire,
Véronique MASSON